PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2020

DU 29 octobre 2021

L'assemblée générale de l'association s'est réunie le 29 octobre 2021 à 18h30, au siège social situé Route de Cabasse à Brignoles, sur convocation du Président, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport moral sur l'exercice 2020
2. Rapport financier sur l'exercice 2020
3. Election des nouveaux membres du Comité de Direction.

Conformément à l'article 26 des statuts, les demandes de candidature doivent être réceptionnées 45 jours avant la date de l'assemblée générale ordinaire. Compte tenu du nombre de démissionnaires, il a été demandé à l'assemblée générale d'autoriser le Comité de Direction à déroger à l'article 26 afin d'accepter les candidatures au plus tard le 14 octobre 2021.

4. Questions diverses

L'assemblée générale ordinaire est présidée par François Esposito. Elle a été convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts. La validité de la convocation est reconnue par les membres de l'association.

Les membres présents au nombre de 31 (trente et un) ont tous signé la feuille de présence.
Les pouvoirs concernant les membres représentés sont au nombre de 28 (vingt-huit).
Le quorum est donc atteint et la séance peut donc commencer.

L'assemblée a pris les décisions suivantes.

- **Résolution 1 : Approbation du rapport moral de l'année 2020**

Le Président François Esposito prend la parole et développe le fait marquant de l'année 2020.

Les contraintes sanitaires n'ont pas autorisé une pratique normale de notre activité. Les compétitions individuelles ou par équipe n'ont pas pu avoir lieu. Cependant, l'association a pu, en fin d'année, se remobiliser auprès de ses membres, avec la présence aux compétitions partenaires et la reprise des cours auprès des membres.

Le rapport moral est approuvé par l'assemblée générale.